

# Enseigner à l'étranger

Dans le cadre des accords de coopération et des conventions signées entre l'Université d'Evry et de nombreux établissements d'enseignement supérieur à travers le monde, les enseignants-chercheurs ont la possibilité d'effectuer une mobilité d'enseignement à l'étranger.

## **Programme Erasmus : Teaching Mobility**

Certains accords bilatéraux Erasmus prévoient une mobilité enseignante, pour des durées variables. Des aides financières peuvent être accordées pour ce type de mobilité. Renseignez-vous auprès de la Direction de la Recherche et des Relations Internationales.

## **Conventions bilatérales**

Des séjours d'enseignement peuvent aussi être effectués dans le cadre des conventions bilatérales signées par l'université. L'organisation et le financement de ces projets doivent être étudiés au cas par cas, en lien avec la Direction de la Recherche et des Relations Internationales.